

fasse connaître, d'une manière certaine, des *catafractarii seniores*. Il est vrai que la *Notitia dignitatum* mentionne des *catafractarii juniores*, ce qui implique presque nécessairement l'existence simultanée de cataphractaires seniores, mais elle n'en nomme pas expressément de ce nom. Les cataphractaires juniores étaient cantonnés dans les Bretagnes : « *Inter Britannias cū viro spectabili comite Britanniarum, ... equites catafractarii juniores* » (Pancirole, p. 136). S'ils étaient les mêmes que ceux cités dans un autre passage du même document, leur garnison était à Morbium, maintenant Moresby : « *Sub dispositione viri spectabilis Ducis Britanniarum, præfectus equitum catafractariorum, Morbio* » (p. 177).

Ces cataphractaires étaient sans doute les seuls qui fussent en Occident; tous ceux que cite encore la notice étaient disséminés en Orient, de la manière suivante :

A Constantinople, sous les deux maîtres de la milice *in præsentī* : « *Sub dispositione viri illustris magistri militum præsentalis* en premier, parmi les *vexillationes comitatenses* au nombre de VII, ... *equites cataphractarii Biturigenses* » (p. 21). « *Sub dispositione viri illustris magistri militum præsentalis* en second, parmi les *vexillationes comitatenses* au nombre de VI, ... *equites cataphractarii*; — *equites cataphractarii Ambianenses* » (p. 29).

Dans la province d'Orient : « *Sub dispositione viri illustris magistri militum in Orientem*, parmi les *vexillationes comitatenses* au nombre de X, ... *comites cataphractarii* » (p. 32).

Dans les Thraces : « *Sub dispositione viri illustris magistri militum per Thracias*, parmi les *vexillationes*